



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montant des pensions

Question au Gouvernement n° 2121

Texte de la question

MESURES DESTINÉES AUX PERSONNES ÂGÉES

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Candelier, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Jean-Jacques Candelier. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Dimanche, la droite a gagné au Sénat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI.*) C'est une défaite pour le Gouvernement, résultat d'un fort mécontentement et d'une politique antisociale et antidémocratique, dont la réforme territoriale est un exemple.

Il faut tourner le dos à l'austérité et redistribuer les richesses, énormes, créées par les travailleurs de notre pays.

Hier avait lieu une journée d'action des retraités. Ils se battent pour leur pouvoir d'achat, mais aussi pour un modèle de société solidaire, hérité du Conseil national de la Résistance, et pour l'essor des services publics.

Comment s'étonner du retard dans les dossiers de pension à la CARSAT de ma région quand cette caisse ne remplace plus qu'un salarié sur deux partant en retraite ?

Les moyens existent pourtant pour instituer la retraite à 60 ans, pour indexer les pensions sur les salaires et non sur les prix, ou encore pour faire en sorte qu'aucune retraite ne soit inférieure au SMIC, lequel serait porté à 1 700 euros bruts.

Parlons aussi de la perte d'autonomie. Pour supprimer le reste à charge des personnes en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD —, il faudrait mettre sur la table 1,5 milliard d'euros. À comparer aux 41 milliards que l'État accorde aux entreprises !

C'est la revalorisation des salaires, l'arrêt des exonérations de cotisations, la mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui créeront les ressources nécessaires.

L'annonce d'une prime de 40 euros et d'une hausse de 8 euros – soit 26 centimes par jour – du minimum vieillesse ne correspond pas aux attentes.

Comptez-vous dégeler les pensions et les revaloriser à nouveau au 1er janvier de chaque année ? Comptez-vous sortir tous les retraités de la pauvreté et réduire au maximum le reste à charge pour les familles des personnes en perte d'autonomie ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Monsieur le député, le Gouvernement est profondément attaché au modèle de la solidarité, ...

M. Christian Jacob. Ça ne se voit pas !

Mme Bérengère Poletti. Et les familles ?

M. Bernard Deflesselles. Vous ne les aimez pas !

Mme Marisol Touraine, ministreen particulier s'agissant des personnes âgées. Et c'est pour cette raison que vous avez adopté à sa demande une loi de solidarité permettant de conforter notre modèle de retraite par répartition et d'apporter des réponses à celles et ceux qui ont commencé à travailler jeune, ou qui ont exercé leur métier dans des conditions pénibles.

C'est justement, monsieur le député, parce qu'une proportion significative des futurs retraités de votre région ont commencé à travailler jeune que les caisses de retraite y sont confrontées à un afflux de demandes. Aussi avons-nous dégagé des moyens spécifiques afin que les dossiers des personnes concernées puissent être traités dans des délais rapprochés.

M. Christian Jacob. Mais pas les autres !

Mme Marisol Touraine, ministre . Nous avons mis en place dans votre région une ligne téléphonique dédiée pour que les nouveaux retraités puissent disposer de moyens spécifiques. *(Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)*

Mais au-delà, monsieur le député, je veux vous rappeler qu'une loi sur l'autonomie est en cours d'examen, grâce à laquelle les personnes âgées vont bénéficier de davantage d'aides à domicile en ayant moins d'argent à déboursier.

Plusieurs députés du groupe UMP . Allô !

Mme Marisol Touraine, ministre. Voilà un progrès concret que nous avons rendu possible.

Je vous rappelle également, monsieur le député, les mesures prises en direction des retraités modestes. Nous avons ainsi revalorisé de 10 % l'aide à la complémentaire santé, qui permet aux retraités d'accéder à des soins de qualité. C'est une avancée concrète pour les personnes âgées de ce pays, et elle est due à ce gouvernement.

Je rappelle par ailleurs qu'à compter d'aujourd'hui, les retraités les plus modestes, ...

Un député du groupe UMP . Qu'en est-il des autres ?

Mme Marisol Touraine, ministre. ...qui bénéficient de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, le minimum vieillesse, voient leur pension revalorisée et portée à 800 euros.

Le Gouvernement est donc pleinement mobilisé, monsieur le député, en faveur du modèle de solidarité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2121

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 octobre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 octobre 2014](#)